

qui consiste en capital-actions, afin d'encourager les gens à contribuer à l'essor économique de la nation. Le gouvernement serait surpris de connaître le nombre de gens que les prix élevés rebutent et qui aimeraient à jouer leur rôle en aidant le pays. Ils s'engageraient dans un programme d'épargnes volontaires, je pense, si on leur apportait quelque encouragement. Les gens du ministère des Finances et d'ailleurs, qui prétendent que les Canadiens ne veulent pas épargner, seraient surpris de voir le nombre de ces épargnants volontaires.

Nous sous-estimons constamment la bonne volonté des citoyens lorsqu'il s'agit de participer aux affaires du pays. J'aurais encore bien des choses à dire, mais mon temps est écoulé et je vais seulement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) poursuive jusqu'à cinq heures?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Hamilton:** Je vous remercie. Le député de Davenport (M. Gordon) a dit qu'il était grand temps de mettre le rapport de la Commission Gordon à jour. Il est dépassé. J'espérais que par suite des modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de la mesure budgétaire de 1961 qui avait permis à l'industrie de consacrer 150 p. 100 des défalcatons aux recherches, les grandes compagnies du Canada travailleraient d'un commun accord pour maintenir le rapport Gordon au niveau du progrès actuel et rendre service au pays et à eux-mêmes.

J'ai été déçu pour ma part, que nous n'ayons pas poursuivi et mené à bien ce que nous avons entrepris entre 1957 et 1961; nous nous étions préparés pendant ces quatre années en vue de la Conférence sur «Les ressources et notre avenir», qui établissait, à l'intention des gouvernements et de l'entreprise privée, la voie à suivre pour utiliser les ressources renouvelables dans la plus grande mesure possible. Il s'agissait ensuite de tenir une conférence sur les ressources en hommes. Nous avons perdu ces cinq dernières années. Nous avons tenu cette conférence, nous nous trouverions aujourd'hui en face de principes directeurs clairs, quant aux moyens d'utiliser les talents de milliers de gens, désireux de servir le pays et à qui il ne manque que la direction nécessaire pour faire partie de l'effectif du travail où ils seraient si utiles.

L'idée que les personnes ayant dépassé 65 ans sont diminuées physiquement ou inutiles est tout à fait erronée. Leur utilité potentielle est immense. Si nous pouvions utiliser leurs services dans les endroits où existe une pénurie de main-d'œuvre spécialisée, il ne serait pas nécessaire d'avoir recours aux dispositifs de restrictions auxquels le budget a recours.

Je le répète, cette conférence sur les ressources humaines, si elle avait eu lieu, aurait rendu de grands services au pays. Nous avons pris un engagement en 1962. J'espère que quelqu'un s'occupera de cette demande et la mettra de l'avant, car il nous faut rassembler toutes nos ressources humaines pour qu'elles soient prêtes à aider notre pays au moment voulu.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Je suis sûr que le ministre des Finances a été heureux, l'autre soir, d'entendre les applaudissements enthousiastes venant du côté de l'opposition au fur et à mesure qu'il exposait les diverses mesures de son budget pour l'année à venir. Comme député ministériel, je m'unis à ces applaudissements pour féliciter le ministre de son excellent exposé.

**L'hon. M. Churchill:** Nous n'avons applaudi qu'une chose.

**M. Walker:** C'est un excellent exposé. Les applaudissements seront encore plus nourris lorsque les mesures que laisse prévoir le budget se concrétiseront.

Nous comprenons tous qu'en cette conjoncture de la vie économique du Canada, le peuple souhaite voir de la fermeté, de la modération et de l'assurance dans l'administration des affaires de l'État; c'est ce qu'on a trouvé dans ce budget.

J'aimerais soulever d'autres questions, mais je n'aurai sûrement pas le temps d'ici cinq heures. Puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

**M. l'Orateur:** Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACINNIS—REFUS DE QUESTIONS DESTINÉES AU «FEUILLETON»

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, puis-je m'expliquer sur un fait personnel à l'occasion d'une note livrée à mon bureau dans laquelle vous donnez votre avis?

Aujourd'hui, j'ai remis au greffier de la Chambre deux questions pour les faire inscrire au *Feuilleton*. J'aimerais lire ces questions afin d'expliquer mon rappel au Règlement. Voici la première:

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il fait une déclaration publique avant le 8 novembre 1965 selon laquelle a) un nouveau quai serait construit à Saint-Pierre pour faciliter le chargement du bois de pâte et b) les prévisions budgétaires de 1966-1967 comprendraient un crédit à cette fin?

2. Le ministre a-t-il fait une déclaration semblable au conseil municipal de Richmond au mois de février?